L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTE A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Splendide occasion d'acquérir une Fabrique de Brosses, installée.

The Parkersburg Mill Co., of Parkersburg W. Va. et als vs C. F. Latiser Manfg Co., Ltd.

Cour Civile de District—Division E—No 71 370

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI le 16 novembre 1903, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 608 rue Tchoupitoulas il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Theard juge de la Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Tous les outils, machines, machine à gaz, le stock en main, meubles de bureau, coffre-fort, etc, dans ledits lieux, toute la propriété ci-dessus devant être offerte en bloc, et en lots si le prix moyen exposé n'est accepté—Conditions comptant—Henry L. Borgey, receveur—Edgar M. Cahn avocat.

4 nov—4 8 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en brique No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fatton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91 parmi les archives de J. R. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et gale le avec quatre chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25 00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'îlet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fatton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes—Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond—et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414-416 et 418-420 rue Huitième. Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur la rété et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et quinze, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Filié, voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes, Lot No 14, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté la plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620-2622 rue Tchoupitoulas No 2618, comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé etc et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620-2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté trois chambres, aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'opt on des acquéreurs, et la balance a lui y en a un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante [1903] devant être assumées par les acquéreurs au-de-sus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc., et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er oct—18 25—nov 1 8 15 19

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".

Bureau 312 Bâtisse Hennen

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire No 71 663 succession de Constance et John M. Lescale" m'ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne—Ouverture MERCREDI le 25 novembre 1903, à midi pour être après décrite à savoir—

1° Un lot de terre à Pain Courte, paroisse Assomption, borné d'un côté vers le Bayou Lafourche par un lot de C. J. Sayes et du côté vers un lot par un nommé Jules F. Mandfray, mesurant 60 pieds de face au chemin public à Bruly St Vincent sur une profondeur de cinq cents pieds ou ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis suivant des transferts 31 folio 662 et aux 2.

2° Un lot de terre à Pain Courte, paroisse Assomption, mesurant 70 pieds au chemin public à la Brûle St Vincent sur une profondeur de deux arpents et demi plus ou moins, entre lignes parallèles bornant sur la façade ou levant nord par la moitié inférieure d'un lot de terre appartenant à Ursin Gervais à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec tous les bâtiments et constructions y appartenant. Acquis suivant des transferts 41 fol. 116 et aux 3. Un lot de terre dans la paroisse Lafourche mesurant un demi arpent au chemin public sur un arpent de profondeur dudit chemin entre lignes parallèles avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis suivant des transferts 27 folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur
Bureau 303 rue Baronne.
25 oct—25—nov 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir,

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Bell, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

~~Wilfred Beebe vs Mme Daisy~~ Cook, femme de Sidney Cook, et son mari

No 70 906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Donaue, désignés par les Nos Un, Deux Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlaisaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, anciens notaires, sitenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes, sur la rue du Canal et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit îlet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations etc qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard H. Stecker passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27ème jour de mai 1903, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit.

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de large sur la fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième) vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

N° 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell, White et Crète désignés par les lettres A et B sur un certificat d'arpentage par Chas. O. De Lisle C. E. daté le 17 octobre 1903, et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Esplanade, Crète et Bell mesurant 56 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade cent dix pieds, 11 pouces et quatre lignes à la rue Crète, soixante huit pieds onze pouces sur la rue Bell, et à une profondeur de cent quarante cinq pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue White (ou Sixième) plus ou moins.

Le lot B dans le même district et île est contigu au lot ci-dessus décrit et a une façade de cent trente sept pieds cinq pouces à la rue Esplanade et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue Crète de cent quarante et un pieds quatre pouces et trois lignes et une profondeur sur sa ligne de côté vers la rue White de deux cent trois pieds neuf pouces et sur sa ligne du fond il a une largeur et façade de cent soixante cinq pieds quatre pouces et une façade sur la rue Bell, les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprennent une grande et imposante résidence connue comme le No 2712 avenue des Esplanade, la bâtisse contenant galeries sur la façade et le côté droit, une beau grand vestibule au centre à chaque étage et quatorze vingt chambres et vastes terrains. La maison est dans un voisinage charmant et a des rues pavées et est à proximité aux lignes de chars etc.

No 4 Un certain moreau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Chestnut et Chestnut, ledit moreau contient quatre vingt pieds de face à la rue Sixième sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Septième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Chestnut. La propriété sera vendue ensuite en bail expirant le 15 mars 1904 au taux de $30 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages couverte en ardoises retirées de la banquette et est connue comme le No 1233 rue Chestnut coin Sixième contenant un rez-de-chaussée grand vestibule au centre à chaque étage et une très grande salle à manger, cuisine, galeries devant et derrière, etc. Le premier étage contient galeries devant et derrière, vestibule et bains avec les améliorations modernes et sanitaires, 4 chambres à coucher, vestibule dans le fond, etc, aussi une bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et escaliers, etc La salle à manger et les salons sont de jolies cheminées en marbre La maison a de grands terrains, 4 citernes, écuries, etc, et est près de toutes les conveyances.

No 5 Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes et avantages y appartenant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan tiré par Moolhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformement audit plan, comme suit à savoir—

Lots Nos Dix Sept et Dix Huit chacun, trente an pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue ensuite au bail expirant le 30 septembre 1904 au taux de $30 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains, pelouses, jardins, etc la maison contient un grand vestibule au centre de très grands salons, et chambre à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à l'arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistiques, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans ou un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou ledits portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquereurs, qui assumeront en plus, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903, et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquereurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
Sambola & Ducros, avocats.
1s oct—13 18 25—nov 1 8 15 17 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tema.

No 59,099 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, —MARDI, le 8 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 23 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tema et porte—Gertner un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St Andre, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 15 novembre 1901, et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie 45 pieds de largeur dans le fond ou plus s'il y en a, 138 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 138 pieds 8 pouces et 4 lignes de face et profondeur sur la ligne du Camp moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds 10 pouces, et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 a 138 pieds 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds, 9 pouces sur la ligne du lot No 3, et ledit lot No 3 à la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2 et 135 pieds, 2 pouces sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprenant le vaste substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon salle à manger, office, cuisine etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour diverses choses, gas et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est entourée par une jolie pelouse sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payé en un, deux et trois ans, et attestés par trois billets garantis par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 8 0/0 d'intérêt par an ou l'acquéreur a son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.
25 oct—25—Nov 1 5 8 15 22 29—déc 8

J. Paul Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District Cottage Double Nos 1918 et 1920 rue St Antoine—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Means.

No 71 440—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI le 12 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans 311 rue Baronne en vertu d'un ordre daté et signé le 5 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 909 borné par les rues Frient, Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un, et deux ans garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquereur devant assumer les taxes de 1903 et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Simple à un Etage, avec Mansardes, 914 N. Roman.

Entre les Rues St Philippe et Dumaine.

Joseph Fortier et als vs Ferdinand Fortier et als.

No 71,006—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 1er décembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Dumaine St Philippe et Derbigny, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Aut. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds, 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc, et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, insérant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devra être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.
31 oct—31 nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 26 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1903 et signé le 26 octobre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Dumaine, Derbigny et Philippe, désigné comme lot No 14 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexé à un acte passé pardevant Aut. Abat, notaire en cette ville, lequel lot mesurant 23 pieds, 5 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces 1 ligne, s'élargissant 6 pieds 7 pouces, à une profondeur de 67 pieds 7 pouces 1 ligne, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage avec mansarde et une bâtisse dans le fond, à deux étages contenant dans les deux bâtisses 8 chambres, cabinet, deux citernes, etc, et désigné par le No 914 rue Roman. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, le tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, insérant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée et la police transférée. L'acte de vente devra être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur, lequel doit assumer les taxes de 1903, en plus et au-dessus de son enchère, et devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

John F. C. Waldo, avocat.
31 oct—31 nov 1 8 15 22 29—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Harnais, Outils de Stevedore.

Succession de Frank Peters.

No 71 361 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 5 novembre 1903 à 10 30 heures a. m., sur les lieux, coin de la rue Nord Peters et l'avenue Jourdan, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 20 octobre 1903 de l'Hon. Geo H Théard juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit lot numéroté est également désigné par le No 4 par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions Un tiers ou plus comptant, la balance à lui y en a en un ou en un et deux ans, à option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété à publier d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

1 oct—11 18 25—nov 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession d'Elena Bionin, femme défenderesse d'Atilano Bianco

No 71,428 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 10 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre mis le 5 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin de Gentilly, la Grande Route St-Jean le Chemin de la Levée et la rue Septième et le canal allant au Bayou sauvage, laquelle portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 31 janvier 1888, et attaché pour référence à un acte passé le 4 avril 1888 pardevant Geo. C. Waishe notaire et mesurant 34 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Lepage et perpendiculaire à la ligne du Chemin de Gentilly de 113 pieds, une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la Grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces, laquelle dite portion de terre est composée de tout le lot No 8 et la plus grande portion du lot No 9 et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 18 25—nov 1 8 10

Jacob A. Reinach.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Acte d'Abandon de Terre de Valeur au dessous d'Alger

Succession de Lou ise E. Sturm.

No 69 923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 3 4 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon John St-Paul juge de la Cour Civile de District Division C agissant pour l'Hon. Fred. D. King juge de la Division B la propriété ci après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans la Cinquième District de cette ville dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit lot numéroté est également désigné par le No 4 par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mars 1849 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions Un tiers ou plus comptant, la balance à lui y en a en un ou en un et deux ans, à option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété à publier d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication

L'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.

1 oct—11 18 25—nov 1 8 15 19

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd".

Bureau 312 Bâtisse Hennen.

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE PAROISSE D'ORLEANS Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 71 892—Division C—S. W. Clark & Sons ès noms ès qualités Ordre—Qu